
Histoire et sociétés du Vietnam classique

Philippe Papin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/3224>

DOI : [10.4000/ashp.3224](https://doi.org/10.4000/ashp.3224)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination : 396-397

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Philippe Papin, « Histoire et sociétés du Vietnam classique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 150 | 2019, mis en ligne le 12 juin 2019, consulté le 29 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/3224> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.3224>

HISTOIRE ET SOCIÉTÉS DU VIETNAM CLASSIQUE

Directeur d'études : M. Philippe PAPIN

Programme de l'année 2017-2018 : I. *Histoire du Vietnam, XVI^e-XVIII^e siècles.* — II. *Étude de philologie sino-vietnamienne à travers un corpus d'inscriptions du XVII^e siècle.*

Au début du premier semestre, les conférences de l'année 2016-2017 ont poursuivi l'étude des conditions concrètes du travail épigraphique dans les campagnes du Vietnam actuel. La recherche des villages et des sanctuaires d'après leurs noms anciens, l'identification des stèles selon leur ordre de classement au moment où elles ont été estampées, les enquêtes à mener sur les monuments qui ont pu avoir été déplacés, les techniques de reproduction photographique et de relevés des textes, l'attitude à adopter envers les autorités locales : tout cela, qui fait le sel du métier, nécessitait d'y passer un peu de temps.

La fin du premier semestre et le second semestre ont permis de revenir à l'étude des inscriptions. Plus précisément, le séminaire s'est consacré à un dossier crucial : celui de la dédicace des donations. Cette procédure, courante en Chine, autorisait le donateur à consacrer les mérites de sa générosité à la mémoire d'une ou plusieurs personnes défunt(e)s de sa famille. De la sorte, un troisième protagoniste s'est glissé entre la personne qui offrait des richesses matérielles et l'institution qui les recevait. Les morts sont entrés dans le jeu et, comme le montre la suite de l'histoire, ils ne l'ont plus quitté. Leur place a d'abord été incertaine, mal définie, limitée à quelques cas plongés dans un halo de non-dits, d'allusions, de silences volontaires. Pourtant, à partir du xvi^e siècle, et surtout après la chute de la dynastie des Mạc 莫 qui a ouvert la porte de l'autonomie aux campagnes, ils apparaissent en pleine lumière et jouissent de privilèges spirituels de plus en plus grands : ils sont priés par les moines lors de la fête des morts du douzième mois, puis à la date anniversaire de leur décès ; ils sont honorés par des cérémonies particulières tout au long de l'année ; leurs tablettes funéraires sont transportées de l'autel domestique des ancêtres jusqu'au pied du Bouddha, où elles « mangent la sacralité » ; une part des revenus fonciers tirés de la donation est alloué à leur culte, etc. Et puis, vers 1640, après un demi-siècle de faveurs croissantes dévolues à leurs dédicataires, les donateurs prennent soudain leur place. Ils donnent aux sanctuaires pour eux-mêmes, pour leur propre salut, à la fois quand ils sont encore en vie et quand ils seront morts, et là se situe l'énorme mutation qui va bouleverser le principe et le mécanisme de la donation au Vietnam pendant quatre siècles.

Le séminaire a commencé par identifier les premiers frémissements de cette évolution. Sous les Trần 陳, on trouve d'abord l'inscription i.5751 (sans titre) gravée en 1376 sur la paroi d'une grotte bouddhique de Hoa-Lư, qui, après avoir dressé l'inventaire des terrains offerts au sanctuaire, précise que les donateurs Trần Phương Bình et son épouse Thị Đức espèrent qu'ainsi les âmes de leurs ancêtres seront délivrées et que leur descendance vivra dans la paix. En 1509 (i.7324, 三宝 : *Tam bảo*), Nguyễn Liệu et son épouse Nguyễn Thị Lê dédient leur donation à leur mère (on ne

sait duquel des époux). En 1579 (i.10286, 新刊信施付田碑 : *Tân san tín thí phó điền bi*), ce sont Trần Thị Ung et son épouse Trần Thị Giao qui, après avoir offert au sanctuaire plus d'un hectare et demi de champs et de rizières en semis 秧田, ainsi qu'un étang, fournissent une liste comprenant les noms de leurs ascendants. Même configuration en 1582 (i.5261, 信施法雲寺碑 : *Tín thí Pháp Vân tự bi*).

Pour finir, provisoirement, le séminaire s'est intéressé au surgissement puis à l'affirmation des deux caractères très originaux qui, après la période des tâtonnements, forment la formule dédicatoire type : 寄與 (« adressé à »). Cette expression, codée dès le départ mais jamais explicitée, signifie que les mérites du geste pieux sont envoyés, élevés, transmis à Untel. On lit par exemple à la première occurrence que « madame Vũ Thị Nhân adresse [les mérites de sa donation] à son [défunt] père : 武氏忍寄與父 » (i.24322, 夏寺碑 : *Hạ tự bi*). Cependant, cette formulation n'est pas l'équivalent de ce qu'on trouverait en Chine (薦 ou 為) car – et sans doute est-ce la raison pour laquelle on l'a choisi – le verbe 寄 signifie aussi « confier à », dans le sens de « recourir à un intermédiaire », cet intermédiaire étant inclus dans l'action, un peu comme l'envoi d'une lettre suppose de recourir à la Poste. On retrouve d'ailleurs ce double sens en vietnamien moderne (*gửi*). Ainsi la dédicace vietnamienne consiste à « confier à [l'institution religieuse] le soin d'envoyer vers [les défunts] » : c'est à la fois un dépôt et une demande de prestation. Or, de fait, c'est exactement ce que les donateurs les plus audacieux du xvi^e siècle voulaient obtenir : que leur dédicace soit prise en charge par les moines, seuls capables d'entrer en contact avec les morts, ou, à tout le moins, de leur communiquer les effets positifs d'un acte de bienfaisance accompli par les vivants.